MAIRIE DE PEZARCHES

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE : La Commune de PEZARCHES D'une part,

ET : D'autre part :
M……sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes
Le …… à PEZARCHES,
En vue d'organiser……
IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1/ DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

- SALLE POLYVALENTE 3 GRANDE RUE 77131 PEZARCHES

2/ CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.
L'organisateur reconnait avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
La période d'occupation des locaux s'étendra du …… au ……

3/OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS

……

4a/ MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissances générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

Chaque utilisateur reconnaît :

o Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les respecter
o Avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours

- Il est interdit
o De modifier les installations existantes
o De bloquer les issues de secours
o D'introduire dans les salles des pétards, fumigènes,….
o Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de brancher des véhicules électriques ou hybrides rechargeables aux prises ou aux installations de la salle des fêtes.

INTERDICTION DE FEUX D'ARTIFICE/PETARDS/BOUGIES/ FUMIGENES/TORCHES/FLAMBEAU….

Un non-respect de ces règles de sécurité, comme une non-qualification de la catégorie de l'artifice, entrainent des **sanctions** allant d'une amende pécuniaire à une peine plus lourde prononcée par l'institution judiciaire compétente.

En cas de problème : Coupure de courant - déclenchement alarme incendie – fuites d'eau ---
Contacter : Mme SURAT Sylvie 06.48.30.58.16 ou Mr MAURY Jérôme au 06.79.74.90.95

<u>Une personne désignée par le loueur devra assurer les missions de sécurité suivantes</u>
- Connaître et appliquer les consignes en cas d'incendie
- De prendre éventuellement les premières mesures de sécurité
- De veiller à ce que les issues de secours soient dégagées de tout obstacle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- Avoir fait une visite de l'établissement et avoir reçu une information sur les différents moyens de secours mis à sa disposition.

La signature certifie que l'organisateur ou la personne désignée par ce dernier, a :
- Pris connaissance des consignes de sécurité spécifiques à l'établissement
- Effectué une visite de l'établissement
- Reçu une information sur les moyens de secours disponibles
Nom et Prénom : …….
Adresse : ……
Tél : …….
Formation éventuelle liée à la sécurité : ……

<u>4bis/</u> UTILISATION DU PARKING RUE DU GRAND GUE

<u>5/ ASSURANCE</u>
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro ……. Elle a été souscrite le …… Auprès de ……

<u>5 bis/ Baisser impérativement la sono à 22 heures (Règlement intérieur du 08/11/2016).</u>

<u>6/ RESPONSABILITE/SECURITE</u>
Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

<u>7/ PRIX</u>
Le présent droit d'utilisation est accordé : **Moyennant le règlement de la somme de 350 euros + un chèque de caution de 500 euros à l'ordre du trésor public + un chèque de caution de 100 euros pour ménage non assuré ou non satisfait.** La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

<u>8/ CAUTION DE GARANTIE</u>
Une caution de 500 euros sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels + chèque de caution de 100 euros pour ménage non assuré ou non satisfait

Fait à Pézarches, le ……

L'organisateur responsable

Le Maire ou son représentant

Protection de vos données personnelles :
*Les informations recueillies par la mairie de Pezarches sont utilisées pour la finalité du traitement. Seuls les agents habilités y ont accès. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression) en contactant le DPO : **rgpd@gaiaconnect.fr**.*